



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

PREFECTURE
Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau de la circulation routière

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

NOM

DEMANDE DE DUPLICATA OU D'ECHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE

Je soussigné(e) : M. Mme Mlle

NOMépouse ou veuve.....

(de jeune fille pour les femmes)

Prénoms.....

Né(e) le.....à.....

Adresse.....













Code postal.....Commune.....

N° Téléphone (facultatif) :

Sollicite : La délivrance d'un duplicata de mon permis de conduire

Usagé Perdu Volé Changement d'état civil Changement d'adresse

La délivrance d'un titre français en échange d'un permis de conduire étranger

Catégories		N° de permis	Date de délivrance	Préfecture
A	A1  ≤ 125 cc ≤ 11 kW			
	A  ≤ 25 kW ≤ 0,16 kW/kg			
B	B1 			
	B  ≤ 3500 kg ≤ (1 + 8 )			
C	C 			
D	D 			
E	B  			
	C 			
	D  			

Je déclare sur l'honneur que je ne suis pas actuellement sous le coup d'une mesure de suspension.

à Rennes, le

Signature :

Voir au verso la liste des pièces à produire

3 avenue de la Préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9

Tél. 0821 80 30 35 – ☎ 02 99 02 14 27 – 🌐 www.bretagne.pref.gouv.fr

PIÈCES À PRODUIRE

DUPLICATA

- L'imprimé au recto dûment rempli, daté et signé ;
- 2 photographies d'identité récentes ;
- Le permis de conduire usagé ou la photocopie du récépissé de déclaration de vol ou de perte délivré par le service de police ou de gendarmerie qui a reçu cette déclaration ;
- La photocopie d'un justificatif d'identité : (carte d'identité, ou livret de famille, ou passeport, ou extrait d'acte de naissance) ;
- 1 enveloppe affranchie et libellée à vos nom et adresse.

Les articles 441-5, 441-6 et 441-7 du code pénal punissent de peines pouvant aller jusqu'à 30 000 € d'amende et /ou 2 ans d'emprisonnement quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou aura une attestation ou un certificat originellement sincère.

PERMIS ETRANGERS - ÉCHANGE

Permis (hors union européenne)

- L'imprimé au recto dûment rempli, daté et signé ;
- 2 photographies d'identité récentes ;
- La photocopie du permis à échanger ;
- Traduction officielle (traducteur agréé par la Cour d'Appel de RENNES (si besoin) ;
- La photocopie du titre de séjour ou visa de long séjour + vignette de l'ofii ;
- La photocopie d'un justificatif d'Etat-civil : (carte d'identité, ou livret de famille, ou passeport, ou extrait d'acte de naissance) ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile à votre nom ;
- 1 enveloppe affranchie et libellée à vos nom et adresse.

Permis de l'union européenne

- Imprimé au recto dûment rempli, daté et signé ;
- 2 photos d'identité récentes ;
- La photocopie du permis à échanger ;
- La photocopie du passeport ou de la carte d'identité ;
- La photocopie d'un justificatif de domicile ;
- 1 enveloppe affranchie et libellée à vos nom et adresse.

Pour les français ayant obtenu leur permis à l'étranger

- Imprimé au recto dûment rempli, daté et signé ;
- 2 photos d'identité récentes ;
- La photocopie du permis à échanger ;
- Traduction officielle du permis de conduire si besoin ;
- La photocopie du passeport ou de la carte d'identité ;
- Document officiel prouvant la date de retour en France ;
- Certificat d'inscription et de radiation délivrés par le Consulat de France dans le pays concerné ou certificat de résidence (Consulat de France) justifiant votre durée de séjour à l'étranger (6 mois minimum) ;
- 1 enveloppe affranchie et libellée à vos nom et adresse.